

Gestion communautaire durable du Lac de Buyo au sein du Parc national de Taï

Pays	Côte d'Ivoire
Bénéficiaire	Yacoli Village Ecole Ouverte (YVEO)
Montant total du projet	51 308 €
Montant de la subvention	35 886 €
Partenaires financiers	OIPR, Bénéficiaires
Durée du projet	15 mois
Signature de la convention	04/03/2020

CONTEXTE

Le Parc national de Taï (PNT, 536 017 ha), aire protégée d'importance mondiale et Réserve de Biosphère, est situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire et abrite des espèces emblématiques telles que l'Eléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*, VU), l'Hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*, EN), le Chimpanzé (*Pan troglodytes*, EN). En 1980, le lac artificiel a été créé pour la construction d'un barrage hydroélectrique de Buyo qui a englouti 8400 ha de son aire à la limite Nord. Depuis, le lac et ses ressources ichtyologiques revêtent une importance économique majeure pour la zone.

Mais ces ressources sont menacées par les mauvaises pratiques de pêche, en particulier la pêche dans les zones de frai, limitant ainsi le renouvellement du stock ou les techniques inadaptées (avec des mailles de filets non réglementaires) utilisées par les pêcheurs pour la capture des poissons et même des juvéniles sensés assurer la régénération de la ressource. Cette forte pression sur la ressource s'explique également par la faible diversification économique des acteurs.

OBJECTIFS

L'objectif de ce projet est de renforcer l'intégrité écologique du Lac de Buyo au sein du Parc National de Taï à travers une gestion concertée et efficace des ressources et une diversification des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs environnantes. Ce projet se focalisera sur 5 campements de pêcheurs au nord du PNT.

PRINCIPALES ACTIVITES

- La création d'une faïtière des associations de pêcheurs, constituée des membres des 5 associations ;
- La mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue multi-acteurs (constitué de membres de l'organe faïtière des associations villageoises, YVEO, OIPR, MIRAH, représentant du Préfet de Buyo) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion durable du Lac Buyo ;
- L'identification participative et la délimitation de 10 ha de zone de frai ;
- 50% de réduction (soit 5) de cas d'activités illégales de pêche sur le Lac de Buyo ;
- Le développement et la mise à la disposition des acteurs de la pêche d'un outil de suivi des captures ;
- L'installation de 3 hectares de plantation de bois énergie ;
- Le développement de 5 fermes pilotes en aulacodiculture au profit des associations de pêcheurs.



Contact projet :
raymondsibailly@yveo.ci